



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : jeudi 19 juin 2025

Présents :

Jean Didier BATBY, Armandine BEAUGIER, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC, Véronique TOUYA

Absents :

Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Evelyne COURROS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Annick SOUBIROU

Pouvoirs :

Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Muriel BERGES a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Marie-Hélène PALLARES a donné pouvoir à Jean-Marie DOUTHE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	19
Pouvoirs	4
Votants	23

N° 20250623-009

CIAS - CTA - SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 2025

Vu la délibération n°2020-09-10 du 14 septembre 2020, portant sur l'expérimentation du Contrat Territorial de l'Autonomie (CTA) et la signature du contrat associé,

Vu la délibération n°2021-06-02 du 21 juin 2021, portant sur la convention signée et le financement du Conseil Départemental des Landes du poste de coordonnateur du CTA,

Vu la délibération n°2021-06-03 du 21 juin 2021, portant sur l'ouverture et la création du poste de coordonnateur du CTA et son recrutement au 1^{er} octobre 2021,

Vu la délibération n°2021-10-03 du 18 octobre 2021, portant sur le contrat d'objectif et de moyens signé et le financement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle Aquitaine du poste de coordonnateur du CTA,

Considérant que la demande de subvention présentée pour 2025, par le CIAS du Pays Tarusate auprès du Conseil Départemental des Landes a été acceptée,

Madame la Vice-Présidente expose,

Le CTA est porté par la CNSA, l'ARS DT 40, le Conseil Départemental des Landes et les CIAS du Pays Morcenais et du Pays Tarusate.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 040-264004292-20250623-250623H1852H1-DE



Le CIAS du Pays Tarusate en est le porteur juridique.

Afin de permettre le financement d'un poste de Coordonnateur du CTA, le Conseil Départemental des Landes a accordé au CIAS du Pays Tarusate, une subvention de fonctionnement pour l'année 2025, à hauteur de 16 000€.

Madame la Vice-Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser le Président du CIAS du Pays Tarusate à signer tout document permettant de percevoir cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :

A ACCEPTER la subvention du Conseil Départemental des Landes.

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document prévu à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **24** JUN 2025

Patricia LOUBERE

La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »

Patricia LOUBERE